



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 77.844/2
du 8 juillet 2025

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté
germanophone 'fixant la date d'entrée en vigueur de
différentes dispositions du décret du 6 mai 2024 portant
modification du Code de l'habitation durable et du décret
du 18 mars 2002 relatif à l'Infrastructure'

Le 10 juin 2025, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par le Ministre de la Famille, des Affaires sociales, du Logement et de la Santé de la Communauté germanophone à communiquer un avis dans un délai de trente jours sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté germanophone 'fixant la date d'entrée en vigueur de différentes dispositions du décret du 6 mai 2024 portant modification du Code de l'habitation durable et du décret du 18 mars 2002 relatif à l'Infrastructure'.

Le projet a été examiné par la deuxième chambre le 7 juillet 2025. La chambre était composée de Patrick RONVAUX, président de chambre, Christine HOREVOETS et Pierre-Olivier DE BROUX, conseillers d'État, Christian BEHRENDT, assesseur, et Vanessa WIAME, greffier.

Le rapport a été présenté par Roger WIMMER, premier auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 8 juillet 2025.

*

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973, la section de législation limite essentiellement son examen à la compétence de l'auteur de l'acte, au fondement juridique ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prescrites, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées.

Le projet n'appelle aucune observation.

LE GREFFIER

LE PRESIDENT

Vanessa WIAME

Patrick RONVAUX